

Le Clapotis

Réalisé par l'Association pour la protection du Lac-à-la-Tortue
2020

PRÉSENTATION DU PLAN DIRECTEUR DU LAC-À-LA-TORTUE


Enfin! La Ville consulte présentement les citoyens du lac afin de finaliser le Plan directeur du lac pour l'amorce de sa mise en œuvre en 2021. La présentation se fait sous forme de documents accompagnés de capsules vidéo explicative. L'objectif est de présenter les ENJEUX ET ORIENTATIONS identifiées pour le lac, les OBJECTIFS ET CIBLES découlant de ces orientations, ainsi que le PLAN D'ACTION qui sera mis en œuvre. Cette démarche permettra de prendre le pouls de la population par rapport aux actions proposées. Ainsi, les citoyens sont appelés à exprimer leur opinion via un sondage disponible sur le site de la SAMBBA d'ici le 15 novembre.

Cliquez ici pour consulter les documents et obtenir le lien pour le sondage : http://www.shawinigan.ca/.../plan-directeur-du-lac_312.html

Maintenant le projet d'assainissement des eaux est terminé, est-ce dire qu'il n'y a plus rien à faire au lac? Bien au contraire! Pour assurer la pérennité de notre plan d'eau, il y a de nombreuses actions à mettre en place. C'est pourquoi un plan directeur de l'eau est élaboré par la Ville de Shawinigan, en collaboration avec la SAMBBA et notre association.

Selon la Ville de Shawinigan, « un plan directeur de l'eau est un processus cyclique, adaptatif et itératif. C'est une démarche évolutive qui implique que les actions et les documents pourront être bonifiés en cours de démarche. » Donc, un plan directeur n'est pas un simple document. C'est plutôt la démarche en entier qui porte le nom de plan directeur et celle-ci a pour but d'identifier des actions à prioriser et des projets à mettre sur pied pour atteindre les objectifs spécifiés au cours de la démarche.

À lire aussi : « Mais qu'est-ce qu'un plan directeur? » en page 3.

 **Je désire devenir membre de l'APL** (<https://apltortue.org/index.php?page=adhesion-en-ligne>)

Nom: _____ Tél: _____

Courriel: _____

Adresse Lac: _____

Adresse maison: _____

Autres noms: _____

10\$/personne | Total \$

Déposez le coupon et le chèque adressé à l'Association pour la protection du Lac-à-la-Tortue à la bibliothèque du lac

NETTOYAGE DES BERGES

Encore un succès pour le programme de nettoyage des berges!

Malgré la pandémie, nous avons pu reconduire le projet pour l'été 2020. Près de 60 terrains ont été nettoyés cette année. Le niveau de satisfaction des résidents est très élevé face au travail réalisé par les équipes de nettoyage. Ainsi, pour 2021, l'APL espère pouvoir ajouter une équipe de nettoyage supplémentaire afin de répondre à la grande demande des résidents face à ce service.

Le programme de nettoyage des berges est en place depuis 2014 au Lac-à-la-Tortue. L'objectif du programme est d'offrir un service de nettoyage des berges aux résidents du lac à un moindre coût, grâce à la participation financière des villes de Shawinigan et d'Hérouxville, de Desjardins et d'Emploi d'été Canada.

Dès le début juillet, l'APL embauche 8 jeunes et un coordonnateur afin d'offrir le service jusqu'à la fin août. Plus d'une soixantaine de terrains sont nettoyés chaque année.

À l'aide de râteaux fabriqués expressément pour ce type de nettoyage ainsi que l'utilisation d'estacade pour éviter la dispersion des plantes, une équipe de quatre jeunes enlève les plantes aquatiques sur une superficie de 50 pieds carrés à partir de la rive des résidents. Ces plantes sont retirées de l'eau et ramassées par notre fournisseur qui en dispose dans ses terres agricoles. Ceci permet de réduire de façon importante la matière végétale en décomposition qui rendait le lac impropre aux activités récréatives et permet d'enrichir de façon écologique les terres agricoles avoisinantes.

Le temps requis pour nettoyer un terrain est de 6 h et le coût est de 140 \$. Jusqu'à maintenant, la satisfaction des résidents est très grande face au service offert par l'APL. À noter que ce service est réservé aux membres de l'APL.

L'APL crée, par ce projet, 9 emplois d'été. Ces jeunes acquièrent de nombreuses compétences liées à la protection de l'environnement et à la préservation de la santé d'un lac. L'APL est fière de pouvoir favoriser l'économie régionale.

Nous tenons à remercier la Ville de Shawinigan, qui finance ce projet à 50%, Emploi d'été Canada, ainsi que la ville de Hérouxville.

* Notez bien que ce service est réservé exclusivement aux membres de l'APL.



MAIS QU'EST-CE QU'UN PLAN DIRECTEUR?

Voici l'élaboration pour chacune des étapes:

ÉTAPE 1

Analyse du bassin versant (portrait diagnostic)

Cette étape a déjà été réalisée au lac à la Tortue. Vous pouvez consulter le portrait ici.

ÉTAPES 2, 3 ET 4

Enjeux et orientations / objectifs et cibles / plan d'action

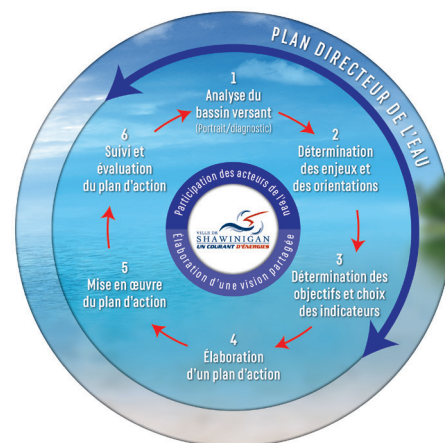
Les éléments soulevés dans le Portrait-diagnostic ont permis au comité de travail de dégager les enjeux et orientations du Plan directeur de l'eau du lac à la Tortue. Plus précisément, plusieurs objectifs et cibles permettant d'assurer le succès de la mise en œuvre du Plan directeur ont été élaborés.

ÉTAPE 5 et 6

Mise en œuvre, suivi et évaluation du plan d'action

La mise en œuvre du plan d'action sera présentée sous forme de projet. Chaque projet regroupe des actions potentielles et des niveaux de priorité.

C'est ce type de démarche que nous entreprenons au lac. Nous vous rappelons que la consultation citoyenne se tient jusqu'au 15 novembre 2020 ici.



À QUOI SERVENT LES BANDES RIVERAINES?

Le respect d'une bande riveraine filtrante est un élément essentiel à la bonne santé d'un lac. Cette bande riveraine doit avoir un minimum de 10 mètres à partir du bord du lac. Celle-ci doit être composée de plantes permettant de filtrer les apports en contaminant de phosphore ou autres.

Il faut que, dans cet espace, les plantes puissent y pousser librement afin de former un fort réseau racinaire qui sert de filtre aux eaux de ruissellement et à la nappe phréatique qui peut aussi apporter un lot de contaminants. Il est recommandé d'y ajouter des végétaux indigènes adaptés aux rives (arbustes, arbres et herbacés) afin d'aider Mère nature à y instaurer un filtre efficace et de plus, ça permet d'y apporter une touche esthétique agréable à l'œil (plus d'informations disponible sur notre site Web).

Il est permis d'y aménager une ouverture d'une largeur maximale de 5 mètres donnant accès au plan d'eau. Il est interdit d'ajouter des engrais à 10 mètres et moins du lac. Étant donné que des travaux majeurs d'enfouissement de tuyaux ont ou auront lieu sur nos terrains, il est recommandé de réaménager le tout par la suite en pensant à y incorporer aussi des arbres et arbustes qui permettent de filtrer l'apport de la nappe phréatique vers le lac, même si ce n'est pas dans la zone de 10 mètres près de la rive.

Comme il a été démontré par plusieurs études faites dans le passé, la qualité de l'eau du lac est étroitement liée à la qualité de l'eau de la nappe phréatique et de ses affluents, comprenant aussi tous les fossés pluviaux s'y déversant. Les contaminants venant en grande partie de nos terrains, il est donc fortement recommandé de réduire l'épandage d'engrais au minimum dans la région du lac, favoriser la plantation d'arbres et arbustes et il est évidemment interdit de jeter tout contaminant dans un fossé. Contribuons tous ensemble à revitaliser notre lac!

LES CENDRES : NUISIBLES POUR UN LAC!

Saviez-vous que les cendres et les poussières de cendre sont nuisibles pour un lac? Les cendres générées par nos feux de foyers sont riches en éléments nutritifs comme le phosphore, le potassium et le calcium. De plus, les cendres de bois sont très solubles et salines. Il est donc important de récupérer les cendres produites au lieu de les laisser sur nos terrains. Le ruissellement des eaux de pluie ou la fonte des neiges peut entraîner les nutriments que l'on retrouve dans ces cendres et favoriser la croissance des algues et des plantes aquatiques. En effet, l'apport de phosphore et de phosphate dans les eaux provoque une croissance importante de la végétation.

Attention : l'installation d'un foyer est interdite dans la bande riveraine.

Vous faites un feu sur la glace cet hiver? Pensez à amasser vos cendres et résidus de feu pour éviter qu'ils ne contaminent le lac à la fonte des neiges!

Le règlement municipal de la Ville de Shawinigan autorise les feux extérieurs dans les foyers conçus spécialement à cette fin. Un foyer doit respecter les conditions suivantes :

- La structure du foyer doit être construite en pierre, en brique ou en métal résistant à la chaleur.
- L'âtre du foyer ne peut excéder 75 cm de large sur 75 cm de haut sur 60 cm de profondeur et doit être muni d'un pare-étincelles.
- Tout foyer doit être muni d'une cheminée n'excédant pas 180 cm et l'extrémité doit être munie d'un pare-étincelles.
- Le foyer doit être situé à :
 - o Au moins 5 m de tout bâtiment.
 - o Au moins 3 m des matières combustibles, d'un boisé ou d'une forêt.
 - o Au moins 2 m des lignes de propriétés.
 - o Pour un bâtiment de plus de 3 étages, la distance entre le foyer et le bâtiment doit être équivalente à au moins la hauteur du bâtiment.

Plus d'informations sont disponibles sur le site de la ville de Shawinigan:
<http://www.shawinigan.ca>



*Merci à tous les bénévoles
pour votre implication!*

Marie-Louise Tardif
Députée de Saint-Maurice



COUP D'ŒIL SUR NOS RÉSULTATS DE NOS TESTS DU RSVL

Depuis 2005, l'APL participe au programme gouvernemental Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Les responsabilités dans le cadre de ce programme sont partagées entre le ministère et les associations de bénévoles. Ainsi, nous avons la responsabilité de procéder aux échantillonnages à chaque été. Nous prenons les tests et le ministère les analyse. Depuis plusieurs années, notre association peut compter sur le travail de deux bénévoles pour assurer la prise des tests d'eau : Georges Bherer et Pierre Lafrenière. Nous tenons à les remercier sincèrement de leur implication dans ce projet.

En quoi consiste le programme?

En collaboration avec ses partenaires, le RSVL poursuit les quatre objectifs suivants :

- Acquérir des données afin d'établir le niveau trophique d'un grand nombre de lacs et suivre leur évolution dans le temps;
- Dépister les lacs montrant des signes d'eutrophisation et de dégradation;
- Éduquer, sensibiliser, soutenir et informer les associations de riverains et les autres participants;
- Dresser un tableau général de la situation des lacs de villégiature au Québec.

À noter que ces tests n'indiquent pas si le lac est baignable ou non. Il trace un portrait de l'évolution de la santé générale du lac.

En quoi consiste le suivi de la qualité de l'eau?

La transparence de l'eau

- La mesure de la transparence de l'eau à l'aide du disque de Secchi doit être effectuée toutes les deux semaines, du début de juin jusqu'au début d'octobre, et ce, tous les ans.

Il s'agit d'une variable facile à mesurer et qui est utile pour mettre en évidence des changements à long terme dans la qualité de l'eau et dans l'état du lac.

L'échantillonnage de l'eau

- Une modification au programme de base a été apportée en 2010. Ce dernier consiste maintenant à réaliser l'échantillonnage et les analyses pendant deux ou trois années consécutives à raison de trois prélèvements par été, soit en juin, juillet et août. La reprise des prélèvements d'eau est prévue après une pause de quatre années suivant la dernière année d'échantillonnage.

Par exemple, si les derniers prélèvements ont été effectués en 2010, les années de pause sont de 2011 à 2014, et les échantillonnages reprennent en 2015.

Ce plan de suivi vise à obtenir une meilleure précision de l'estimation des concentrations moyennes des variables qui servent à l'évaluation de l'état trophique du lac (volet « qualité de l'eau »).

À noter qu'il y a des frais pour notre association : il en coûte 497 \$ par station, par année, pour réaliser les analyses en laboratoire. En plus du coût des analyses de trois prélèvements par station, ce montant inclut les documents d'accompagnement, les frais de transport et les taxes.

Il n'y a aucun frais pour les années où le participant effectue seulement le suivi de la transparence de l'eau.

Source : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm>

ANALYSE DES RÉSULTATS DU RSVL PAR LA SAMBBA

Les résultats des tests d'eau de notre lac sont disponibles ici : http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/relais/rsvl_details.asp?fiche=117

Cependant, ces données peuvent être difficiles à comprendre pour le commun des mortels. Nous avons donc demandé la collaboration de la SAMBBA pour vulgariser autant que possible l'analyse des résultats enregistrés depuis 2005 sur le site du RSVL. Voici le fruit de leur analyse :

La SAMBBA (OBV Batiscan-Champlain) a analysé les données de transparence et de qualité de l'eau prises dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) entre 2005 à 2019 au lac à la Tortue.

À la lumière des résultats obtenus quant à la transparence de l'eau, la profondeur moyenne estivale entre 2005 et 2019 était de 2,8 mètres. Plus récemment, les résultats de 2016 et 2018 dépassait la moyenne avec des moyennes estivales de respectivement 3,7 et 3,8 mètres de profondeur. En 2019, la transparence diminuait pour atteindre 2,9 mètres.

La transparence est reliée aux concentrations en chlorophylle α et de carbone organique dissous qui sont restées relativement stables entre 2016 et 2018 : 2,9 $\mu\text{g/l}$ et 2,7 $\mu\text{g/l}$; 5,2 mg/l et 5,1mg/l respectivement. En 2019, le carbone organique dissous est resté relativement stable (6,1 mg/l) alors la chlorophylle α a augmenté à 6,5 $\mu\text{g/l}$. Cette hausse de la chlorophylle α pourrait expliquer la diminution de la transparence.

Concernant la qualité de l'eau, mesurée avec l'indicateur de phosphore total, on note une diminution de la qualité de l'eau de 2016 à 2019. En 2016, la moyenne de phosphore total dans l'eau était de 3,2 $\mu\text{g/l}$, est montée à 13 $\mu\text{g/l}$ en 2018 et 15 $\mu\text{g/l}$ en 2019.

Ces résultats démontrent qu'il y a une forte variabilité interannuelle. Les données d'une seule année ne sont pas représentatives de l'état d'un lac puisque plusieurs éléments peuvent influencer les résultats de l'année, comme les crues printanières ou encore la météo. Seule l'analyse des tendances à plus long terme nous permettrait d'évaluer l'efficacité des mesures prises pour améliorer la qualité de l'eau, comme les travaux d'assainissement des eaux usées.

L'APL souhaite remercier l'équipe de la SAMBBA pour cet exercice. Pour en savoir davantage sur cet organisme partenaire de l'APL : <http://sambba.qc.ca/>



**François-Philippe
Champagne**

Député de Saint-Maurice–Champlain

Shawinigan
632, av. de Grand-Mère, bur. 1
Shawinigan (Québec) G9T 2H5
Tél. : 819 538-5291
Télec. : 819 538-7624



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

ÉVITONS DE NOURRIR LES CANARDS

L'organisme Canards Illimités a publié un excellent article expliquant pourquoi on ne doit pas nourrir les canards. On sait déjà que ces petits oiseaux aquatiques favorisent des conditions de dermatite du baigneur, mais il y a plusieurs autres raisons. Lisez cet article si vous désirez en savoir plus. Bien que le milieu naturel fournit en abondance toute la nourriture nécessaire, plusieurs personnes nourrissent les canards. Ce geste bien intentionné entraîne une dépendance alimentaire qui a plusieurs conséquences négatives pour les canards.

Conséquences négatives pour les canards

- Crée une dépendance à une nourriture peu riche, souvent une nourriture qui ne fait aucunement partie de la diète naturelle. Ex. Le pain contient un minimum d'éléments nutritifs.
- Perturbe les mœurs de recherche de nourriture.
- Dérange les habitudes alimentaires de se nourrir de plantes aquatiques et de micros organismes riches en protéines nécessaires pour la reproduction et la croissance des canetons.
- Favorise une concentration anormale de canards sur une petite surface.
- Risque d'épidémie - le risque de contracter une maladie est plus élevé lorsqu'un oiseau infecté se retrouve dans un groupe dense de canards.
- Risque de prédation – à la longue, les canards nourris deviennent de moins en moins farouches, donc plus vulnérables.
- Développement de maladies. Le pain non mangé qui se dépose sur le lit de la rivière peut favoriser l'émergence de bactéries, pouvant provoquer des maladies mortelles pour le canard.
- Désorganise le cycle migratoire normal des canards - ne migre plus à l'automne.
- Vulnérabilité au froid. Le pain ne fournit pas l'ensemble des éléments nutritifs nécessaires à la survie, particulièrement durant la dure période de l'hiver.
- Zones d'eau libre rares à l'hiver.
- Dépendance aux humains.
- Vulnérabilité à la chasse (perte de la méfiance)
- Dérangement humain (accident)
- Deviennent domestiqués

Conséquences négatives pour l'environnement

Une concentration élevée de canards a un impact majeur sur l'environnement ou, plus précisément, sur la contamination du plan d'eau par le biais des coliformes fécaux et de bactéries propices aux maladies. Les canards produisent par jour autant de coliformes que cinq humains. Les coliformes fécaux sont des bactéries présentes dans les excréments des animaux à sang chaud (humains, mammifères, oiseaux). Leur présence dans l'eau est un indice de la possibilité de retrouver des bactéries ou virus dangereux pour la santé humaine. Le dénombrement des coliformes fécaux sert à évaluer la qualité de l'eau de baignade. Concentrés, les fèces polluent les cours d'eau et causent des dommages dans les parcs. Un excès de nutriments dans les marais occasionné par les fèces d'un grand nombre de canards peut causer aussi des blooms d'algues à l'été.

Que faire ?

Ne dérangez pas les canards dans leur habitat. Observez-les à distance, les oiseaux aquatiques sont des animaux sauvages. En évitant de les nourrir, vous aidez à maintenir les populations de canards en bonne santé et à conserver leur comportement naturel. Pour leur sécurité, leur santé et la nôtre, il vaut mieux les laisser libres et sauvages en s'abstenant de les nourrir.

ÉVITONS DE NOURRIR LES CANARDS (SUITE)

Notes générales

Les canards, les bernaches et les oies sont protégés au Canada, par la “ Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs “. Il est interdit de placer un appât, c’est-à-dire de les nourrir, à un endroit au Québec, de la période commençant 21 jours avant l’ouverture de la saison de chasse et se terminant le lendemain du dernier jour de cette saison de chasse.

C’est le cas aussi à Shawinigan.

Revue de littérature et texte préparé par Claudie Lessard technicienne en biologie chez Canards Illimités Canada, bureau de Québec mise à jour 2000-03-20 <http://www.infonature-at.com/canards/articles/pas-nourrir.html>

à Shawinigan,
la qualité de vie,
c'est dans notre
nature!

Pourquoi ne pas nourrir LES CANARDS?

- L'alimentation artificielle des canards entraîne une dépendance alimentaire des oiseaux. Les canards deviennent peu méfiants, profitent de cette nourriture abondante et facilement accessible et perdent peu à peu leur capacité de trouver eux-mêmes les plantes et les organismes pour se nourrir.
- Cette nourriture n'est pas nécessaire puisque le milieu naturel leur fournit toute la nourriture dont ils ont besoin. L'alimentation artificielle produit des regroupements de canards dans un secteur limité.
- Les regroupements de canards favorisent l'éclosion de maladies telles que le botulisme, le choléra et entraînent aussi l'émission d'une grande quantité d'excréments et de coliformes fécaux dans l'eau, affectant la qualité de l'eau et de l'environnement.

100 \$
RÈGLEMENT SH-1 TITRE 9

Un seul canard produit par jour autant de coliformes que cinq humains.

***Nous vous remercions de
votre habituelle collaboration.***

VILLE DE
SHAWINIGAN

POURQUOI ÊTRE MEMBRE DE L'APL?

Comme à chaque année, l'équipe de bénévoles dévouée qui compose le conseil d'administration de l'APL a travaillé fort pour remplir la mission de notre organisation: mettre en place des initiatives permettant de protéger notre précieux plan d'eau, tout comme son environnement et d'assurer la qualité de vie des résidents.

Voici en vrac les réalisations de l'association cette année:

- Projet de nettoyage des berges, grâce à la Ville de Shawinigan, Emploi d'été Canada et la Ville de Hérouxville—près de 60 terrains réalisés;
- Surveillance du barrage à la décharge du lac (rivière Petite-tortue);
- Dossier de l'assainissement des eaux usées et de l'aqueduc;
- Participation au Réseau de surveillance des lacs;
- Suivi et analyses bactériologiques de différents réseaux tributaires;
- Réalisation de l'édition 2020 du journal Le Clapotis;
- Création d'un Guide à l'attention du nouveau résident;
- Dépôt d'un projet environnemental au budget participatif;
- Démarches concernant la plage Idéale;
- Plan directeur de l'eau, en collaboration avec la Ville de Shawinigan et la SAMBBA.

Pourquoi devenir membre de l'APL?

- Pour être informé:

- des projets environnementaux et de ce qui se passe concernant notre lac;
- des dossiers sur lesquels travaille le conseil d'administration de l'APL;
- par différents moyens: infolettre mensuelle et diverses rencontres réservées aux membres.

- Pour supporter une équipe de bénévoles qui travaille à protéger notre si précieux plan d'eau et notre investissement foncier, par le fait même;

- Pour influencer positivement notre entourage!

- Pour bénéficier de services réservés exclusivement aux membres (ex: le projet "Nettoyage des berges").

À tous ceux qui nous supportent annuellement: un sincère merci! Si vous n'êtes pas membre mais souhaitez le devenir, visitez notre site Internet pour connaître la façon d'adhérer. C'est facile et peu coûteux (10 \$/personne)!

ET POURQUOI ÊTRE BÉNÉVOLE?

- Pour contribuer à une action citoyenne concrète;

- Pour mettre à profit son expertise pour le bénéfice d'une cause environnementale importante;

- Pour le sentiment du devoir accompli;

- Pour fraterniser, connaître ses voisins;

- Pour aider aux différents dossiers selon ses goûts et ses disponibilités;

- Pour être davantage informé;

- Pour faire sa part!

Intéressé(e)? Communiquez avec l'APL par téléphone (819.538.6812) ou par courriel (info@apltortue.org).

C'EST LE TEMPS DE VOTER! SOYONS SOLIDAIRES!

Gens du lac, nous avons besoin de vous!

Deux projets pour le Lac-à-la-Tortue ont été déposés au budget participatif de la Ville de Shawinigan. Pour qu'ils se réalisent, ils doivent récolter la majorité des votes des citoyens de Shawinigan. C'est donc le temps de voter, jusqu'au 20 novembre prochain. Il ne vous faudra que 5 minutes pour enregistrer votre vote. Pour ce faire, rendez-vous à <https://shawinigan.budgetparticipatif.com/fr/votez>.

VOLET GRAND PUBLIC | Jeux d'eau au parc de la Plage-Idéale (par Nathalie Côté)



Coût estimé : 200 000 \$

Ce projet récréatif vise l'aménagement d'une aire de jeux d'eau dans le parc de la Plage-Idéale (secteur Lac-à-la-Tortue), ce qui dynamisera un lieu sous-exploité. En effet, il n'y a plus de baignade à la plage. Le décor environnant (lac, arbres, parc) contribue à une ambiance champêtre, tout en étant près de la ville. Les infrastructures disponibles sur le site, notamment la piste cyclable, les modules de jeux, les balançoires, les bancs, les tables et le stationnement, favorisent déjà la fréquentation des citoyens. L'ajout d'une aire de jeux d'eau permettra une continuité de cet endroit multirécréationnel en le rendant plus

convivial et complet, non seulement pour les citoyens de Shawinigan, mais aussi pour les touristes et résidents d'autres municipalités.

VOLET VERT | Revégétalisation du parc de la Plage-Idéale (par François Boivin et Robert Houle)



Coût estimé : 50 000 \$

Ce projet vise à bonifier la végétalisation du parc de la Plage-Idéale, en y ajoutant également des panneaux d'interprétation portant sur l'historique de lac, la végétation et la faune aquatique, de même que des bancs et possiblement un sentier d'accès. L'objectif visé est de revitaliser le parc et d'offrir un environnement paisible pour que l'ensemble des citoyens de Shawinigan puissent y réaliser diverses activités en plein air.

Les projets gagnants 2020 seront officiellement annoncés dans le cadre de la séance publique du conseil municipal du 8 décembre prochain et ils seront réalisés par la Ville de Shawinigan en 2021.